Préfecture des Côtes d'Armor Leff Armor Communauté Commune déléguée de Plouagat

ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement

Projet de construction d'une plateforme logistique déposé par la SNC LIDL

Demandes d'autorisation environnementale, déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du plan local d'urbanisme et d'un permis de construire sur
la commune déléguée de Plouagat

Arrêté préfectoral IC n° 20190180 du 19/12/2019 Enquête publique unique du 21 janvier et 21 février 2020

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Martine VIART Commissaire enquêteur

Préambule

I – Rappel de l'objet de l'enquête publique p3

II - Déroulement de l'enquête

- II 1 Désignation de la commissaire enquêteur p3
- II 2 La publicité p3
- II 3 Mise à disposition du dossier p4

III - Bilan des observations

- III 1 Gestion des observations du public p4
- III 2 Questions de la commissaire enquêteur p18
 - III-2.1 Eau potable p18
 - III-2.2 Eaux usées/eaux vannes p18
 - III-2.3 Gestion des eaux pluviales p19
 - III-2.4 Hauteur des bâtiments p19
 - III-2.5 Panneaux photovoltaïques p19
 - III-2.6 Aménagements demandés par les riverains p20

IV - Conclusion p20

Préambule

La SNC LIDL a déposé, le 29 janvier 2019, un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la construction d'une nouvelle plateforme logistique sur la commune de Plouagat (22). Suite au rapport de l'inspection des installations classées en date du 24 mai 2019, un courrier de non recevabilité et un relevé d'insuffisances ont été envoyés à l'exploitant le 28 mai 2019. Le dossier a été complété par la SNC LIDL, puis transmis le 2 août 2019.

L'autorisation sollicitée est une autorisation ICPE telle que prévue à l'article L. 181–1 du Code de l'environnement. Le dossier intègre également la déclaration au titre des IOTA, telle que prévue au II de l'article L. 214–3 du même code.

Ce projet est soumis à évaluation environnementale donc avec une étude d'impact réalisée en application des articles R. 122–2 et R. 122–3.

I - Rappel du projet

Le projet envisagé est la construction d'une nouvelle plate-forme logistique comprenant un entrepôt ainsi que des bureaux destinés à accueillir le personnel de la direction régionale de la société.

Le terrain du projet est situé au sein de la zone de Kertédevant, à proximité de la RN 12 et de la commune de Châtelaudren.

L'emprise prévue s'étendra sur 167 036 m² avec un bâtiment principal de 54 759 m², 47 650 m² de voiries ainsi que 54 462 m² d'espaces verts et plusieurs bassins d'orage sur 7 108 m².

La plate-forme envisagée fonctionnera en 3X8, 6 à 7 jours sur 7 (fermeture du samedi 18 heures au dimanche 18 heures). Le nombre d'employés sera de l'ordre de 180 personnes.

II - Déroulement de l'enquête

II – 1 Désignation de la commissaire enquêteur

Par ordonnance en date du 6 décembre 2019, le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes a désigné Martine VIART en qualité de commissaire enquêteur pour assurer le bon déroulement de l'enquête publique, dont l'objet est : Enquête publique unique « Demande d'autorisation environnementale présentée par la SNC LIDL pour la construction d'une plate-forme logistique sur la commune de Plouagat, demande de permis de construire pour cette plate-forme logistique tri-température avec des bureaux et locaux techniques et une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Plouagat présentée conjointement par Leff Armor communauté et la commune de Châtelaudren-Plouagat. »

II – 2 La publicité (article 5 de l'arrêté préfectoral)

L'enquête publique s'est déroulée du 21 janvier au 21 février 2020, durant 32 jours consécutifs. L'enquête publique a été annoncée au moins 15 jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours qui ont suivi, dans 2 journaux locaux diffusés dans le département : Ouest-France et le Télégramme.

1ères parutions : vendredi 27/12/2019

2èmes parutions : le mercredi 22 janvier 2020

L'avis de l'enquête publique a été affiché :

→ Dans les communes de Châtelaudren, Plouagat, Plouvara et au siège de la communauté de communes Leff Armor Communauté, quinze jours avant le début de l'enquête, jusqu'à la clôture de celle-ci. L'accomplissement de cet affichage a été certifié par chacun des maires concerné et le Président de Leff Armor Communauté ;

- → Sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, quinze jours avant le début de l'enquête et jusqu'à la clôture de celle-ci. L'affiche était visible et lisible de la voie publique et conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 (A2 sur fond jaune) ;
- → Mis en ligne sur le site Internet de la préfecture des côtes d'Armor quinze jours avant le début de l'enquête : http://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classées-industrielles/Enquêtes-publiques;
- → Mis en ligne sur le site Internet <u>https://www.registre-numerique.fr/lidl-logistique-plouagat</u> quinze jours avant le début de l'enquête.

Au-delà de la publicité légale, des articles de presse dans le Ouest-France et le Télégramme ont rappelé les dates et l'objet de cette enquête publique unique.

II – 3 Mise à disposition du dossier

Le dossier papier, tel que soumis à l'enquête, a été mis à disposition du public du mardi 21 janvier 2020 à 9 heures jusqu'au vendredi 21 février 2020 à 17 heures à la mairie de Plouagat et au vendredi 21 février 2020 12h30 à la mairie de Châtelaudren. (Aux jours et horaires d'ouverture de ces mairies)

L'ensemble des pièces du dossier était également consultable sur un poste informatique dans les deux mairies durant toute la période de l'enquête ou sur le site Internet https://www.registre-numerique.fr/lidl-logistique-plouagat.

III - Bilan des observations

≥ Le registre numérique a enregistré 233 visites. Un visiteur a parcouru en moyenne 6.38 pages par visite. La durée moyenne de visite sur le registre est de 1 minute 34 secondes.

Le public a pu consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur et mis à disposition dans les mairies déléguées de Châtelaudren et de Plouagat.

≥ Le public a déposé sur le registre papier de Chatelaudren, 9 observations et sur le registre papier de Plouagat, 6 observations.

Le public pouvait également adresser ses observations soit par voie postale à la commissaire enquêteur dans les mairies déléguées, soit par voie électronique <u>lidl-logistique-plouagat@mail.registre-numérique.fr</u> ou par messagerie électronique <u>https://www.registre-numerique.fr/lidl-logistique-plouagat</u>.

Le e-registre a été accessible le mardi 21 janvier 2020 à 9h00 et fermé le vendredi 21 février 2020 à 17h00.

≥ Il y a eu 23 contributions enregistrées : 22 contributions déposées sur le registre numérique, 1 contribution reçue par email.

Nombre total d'observations : 38 Courriers par voie postale : zéro.

La commissaire enquêteur s'est tenue à la disposition du public durant cinq permanences :

Lieu	Jour	Matin	Après midi	Nbre de personnes reçues
Plouagat	Mardi 21 janvier 2020	9h00 à 12h00		4
	Samedi 15 février 2020	9h00 à 12h00		4
	Vendredi 21 février 2020		14h00 à 17h00	6
Chatelaudren	Jeudi 30 janvier 2020		14h00 à 17h00	2
	Lundi 10 février 2020		14h00 à 17h00	12

Les personnes qui se sont le plus manifestées durant les permanences sont les habitants de Kertédevant, Rubourgeois et La Ville Neuve Maros, riverains du projet (Obs n° 6, 13, 22, PR2, PR4, PR5, CR2, CR6, CR7, CR8)

Autres requérants :

- Des vacanciers habitués à venir dans le gîte de la Ville Neuve Maros (Obs n°1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9,19)
- Des employés de l'entreprise LIDL située actuellement à Ploumagoar (Obs n°10, 11, 12,15, 16, 17, 18, 21, PR3, CR5)
- Deux associations de protection de l'environnement : Eau et Rivières de Bretagne et ARPE (Association de Recherche et de Protection de l'Environnement) Obs n°23 et PR6.

Aucune observation n'a été émise en dehors de la période d'enquête publique.

Sur les 38 observations, 9 sont favorables au projet et proviennent des personnes employées actuellement dans le LIDL de Ploumagoar. (Obs n°10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 21, PR3)

Réunion publique :

A l'issue de la permanence du 10 février 2020 à Chatelaudren et au vu des observations sur le e-registre, la commissaire enquêteur a souhaité organiser une réunion publique destinée aux riverains du projet LIDL. Des courriers d'information et d'invitation ont été distribués dans les boites aux lettres des habitants de Kertédevant, Rubourgeois et La Ville Neuve Maros par les services de Leff Armor Communauté.

La réunion s'est tenue le mercredi 19 février 2020 de 15h00 à 17h30, dans les locaux de Leff Armor Communauté en présence des représentants de la SNC LIDL, des élus et des services de Leff Armor Communauté.

La commissaire enquêteur avait regroupé l'ensemble des questions qui avait été posées par les requérants puis les avaient transmises à Leff Armor Communauté et LIDL.

Le compte rendu de cette réunion sera annexé au rapport.

III - 1 Gestion des observations du public

La commissaire enquêteur a analysé et fait une synthèse de toutes les observations reçues durant la période de l'enquête publique unique.

Sont ressortis de ces observations des thèmes qui ont permis de les classer.

- A Impacts et nuisances : sonores, visuels, sources lumineuses, trafic,
- B Impacts et nuisances sur l'environnement : faune, flore, gestion des eaux pluviales et usées, l'air, le climat, les sols, zones humides,
- C Réglementation : bande des 100m, Loi Barnier,
- D Avis favorables au projet,
- E Divers.

Précisions sur la désignation des observations dans le tableau ci-dessous

Obs n°1 à Obs n°23 : Observations reçues sur le e-registre ou par courriel

PR1 à PR6 : Contributions inscrites sur le registre papier dans la commune déléguée de Plouagat, siège de l'enquête publique.

CR1 à CR8 : Contributions inscrites sur le registre papier dans la commune de Chatelaudren.

TABLEAU SYNTHESE DES OBSERVATIONS

A/ Impacts et nuisances : sonores, visuels, sources lumineuses, trafic

N° de l'observation	Nom du requérant	Date de dépôt	Observations	Avis
Obs n°1	Pat O'may	05/02/2020	Nuisances. Etant un habitué du gîte de madame Geneviève Le Bas où je séjourne régulièrement pour écrire mes	D
	,	15h06	albums je m'inquiète sur l'impact de l'activité nocturne et des dépassements de volume sonore, de la sécurité des accès et de l'augmentation du trafic routier due à l'installation prochaine de la base LIDL. En effet ce lieu de paix m'a déjà permis de composer 4 albums en toute tranquillité, c'est d'ailleurs précisément cette quiétude qui fait de cet endroit un lieu qui m'est précieux dans mon travail et très inspirant. Je crains donc que ce havre de paix ne soit détruit par un nouvel environnement dommageable. Merci de préserver l'intégrité de cet endroit.	
Obs n°2	Sylvie MERLE	05/02/2020	Plus de vacances à Plouagat. Je vais régulièrement passer mes vacances dans ce coin et je suis très inquiète du	D
		16h29	projet. En effet l'activité nocturne, le bruit et l'augmentation du trafic routier vont totalement le rendre invivable	
Obs n°3	Françoise	05/02/2020	Non à ce projet! J'ai passé plusieurs semaines dans un charmant petit gîte sur la commune de Plouagat.	D
	DASSAC	19h33	Ce que j'ai apprécié le plus : le calme, la nature, le chant des oiseaux. Et j'apprends le projet d'implantation d'une	
			plateforme qui tournerait 24h sur 24! Quel impact pour la nature environnante? Quel boucan vont faire tous	
			ces camions ? Ça va être un va-et-vient incessant de poids lourds ! A l'heure où on ne parle que d'écologie, de	
			préserver la planète, comment peut-on cautionner un tel projet ?	
Obs n°4	Anne-Isabelle	06/02/2020	Je passe régulièrement weekends et vacances (essentiellement pour m'y reposer et quitter la ville) non loin du	D
	RENAUD	11h54	lieu d'implantation de la plateforme. Quelles sont les garanties de la préservation de ce cadre apaisé ? Quid de la	
			pollution sonore (en particulier nocturne), de l'augmentation du trafic routier et ses conséquences sur la sécurité	
			et l'environnement? Ces plateformes ont leur place dans des zones d'activités pas dans nos campagnes!	
Obs n°5	Bruno PAPIN	06/02/2020	Quand nous avons loué le gîte de Villeneuve Maros, nous avons joui d'un environnement de qualité, visuelle	D
		14:35	comme sonore. Nous demandons, afin que perdure ces qualités qu'apprécient tant les touristes, que tout soit mis	
			en œuvre pour sauvegarder la tranquillité de ce coquet endroit.	
Obs n°6	Mme LE BAS –	08/02/2020	Les habitants de Kertédevant, Rue bourgeois et La Ville Neuve Maros se sont réunis le 8 février pour discuter du	
	représentant	18h21	projet d'implantation, voici la synthèse de leurs réflexions :	
	les riverains		- Ils auraient souhaité rencontrer quelqu'un du groupe Lidl pour leur expliquer plus concrètement le projet avant la clôture de l'enquête ;	
			- Ils souhaitent que le commissaire enquêteur se rende sur le site en leur compagnie, ainsi qu'un représentant du groupe Lidl;	

			 - Ils souhaitent une autre étude des niveaux sonores en période nocturne. (sur une durée plus longue, et plus tard dans la nuit) avant le début des travaux et y être associé; - Ils souhaitent un enregistrement régulier des niveaux sonores nocturnes, et non pas tous les trois ans, et y être associé. Si besoin ils mandateront un huissier de justice pour cela; - Ils ne veulent pas d'accès au site par la VC 10, (cf. le courrier du 15 mars dernier du président du département) - Ils demandent que le chemin parallèle à la D7, soit ré ouvert et aménagé pour les riverains. Cette route serait un accès beaucoup plus sécurisé pour les riverains, au vu de l'augmentation importante (+14.44 %) de trafic sur la RD7; - Ils souhaitent que l'étude de fréquentation de la RD7 et des ronds-points soit refaite, sur une semaine entière et pas en période de congés scolaires. L'étude jointe au dossier a été réalisé en juillet du mercredi au dimanche; - Ils soulignent que contrairement à ce qui a été mentionné dans l'enquête il y a plusieurs établissements recevant du public (Gîtes et Chambres d'hôtes dans les habitations à proximité du projet); - Ils demandent une indemnisation en cas de travaux nécessaires à leurs domiciles pour réduire les nuisances sonores nocturnes; Enfin ils demandent que leurs avis soient pris en compte, (certains sont installés sur la zone depuis presque 50 ans) 	
Obs n°7	Isabelle HENRIOT - SCEAUX	09/02/2020 11h10	notamment en ce qui concerne les nuisances sonores et l'accès au site. Refus de la plateforme Lidl. Je voudrais exprimer ma vive inquiétude quant aux nuisances sonores et à la pollution générée par l'implantation de la plateforme de Lidl et le trafic des camions dans cet endroit calme, apprécié de ses habitants et des vacanciers pour sa quiétude et son charme. J'ai passé plusieurs séjours dans le gîte de madame Le Bas, et il me semble tout à fait aberrant d'y installer à proximité de tels entrepôts. Pourquoi ne pas les construire plus près des zones d'activité et laisser la nature tranquille ?	D
Obs n°8	Marine DASSAC	10/02/2020 05h55	Inquiétudes quant au projet. J'aimerai vous faire part de mon inquiétude grandissante face à ce projet industriel surdimensionné. Je viens chaque année (souvent même plusieurs fois par an) passer des congés dans un gîte charmant situé tout près de cette future zone de travaux car j'aime beaucoup cette région pour son calme et la nature environnante et je viens justement y chercher la tranquillité typique des communes rurales. Or, il est indéniable que ce projet va dénaturer le paysage, en plus de nuisances sonores certaines, notamment de nuit (!!!), et que le trafic routier qui en suivra va transformer les environs paisibles en zones bouchonnées aux heures de pointes. Prendre sérieusement en considération toutes les inquiétudes du voisinage et des vacanciers qui ont choisi cet environnement justement pour son calme et l'absence de bâtiments de la sorte, et de bien réaliser qu'un tel projet aura des conséquences désastreuses sur leur quotidien.	D
Obs n°9	Patrice AUCLAIR	11/02/2020 19h10	En tant que "touristes riverains" depuis plusieurs années, nous passons quelques mois dans le gite de Géneviève Lebas à la Villeneuve Maros et, nous apprécions beaucoup ce petit coin de paradis. Nous sommes très inquiets et effarés par le projet grandiose sur un terrain initialement réservé à une zone artisanale. Nous pensons que les nuisances occasionnées par cette installation industrielle, n'ont pas été prises en compte pour les riverains et, la biodiversité	D

Audrey LE MENER et	19/02/2020 12h23	Nous sommes propriétaires des parcelles 00F70 et 00F71 au dit "la ville neuve Maros" en Plouagat, à proximité immédiate de la future plateforme Lidl (environ une trentaine de mètres). Notre maison d'habitation est implantée	
ROLLAND		Nous serons donc directement et fortement impactés par les nuisances sonores et lumineuses de la plateforme. Nous avons bien noté les mesures compensatoires présumées en atténuer les effets à proximité de notre habitation (merlon acoustique de 5m sur 110m, rabaissé ensuite à 3,50m sur 220m) Nous nous interrogeons néanmoins sur les effets réels de ces mesures ne résultant en fait que de calculs théoriques. Et il est évident que nous ne sommes pas favorables à la réalisation de ce projet.	
		Néanmoins, s'il devait se réaliser, nous demandons : 1/ Que le merlon acoustique Est, face au pignon de notre habitation soit réalisé à une hauteur de 5m sur une longueur de 200m (et non simplement sur une longueur de 110m comme prévu dans le document) 2/Que la haie de cyprès sur le talus bordant la route d'accès à notre habitation, face à son pignon soit préservée (écran acoustique supplémentaire) l'entretien de cette haie étant à l'avenir pris en charge par Lidl.	
		3/ Une indemnisation pour les travaux d'isolation phonique nécessaires dans notre domicile pour réduire les nuisances sonores nocturnes.	
		Ces demandes n'ayant que peu ou pas d'incidences financières, elles ne nous semblent pas abusives. C'est pourquoi nous souhaitons vivement qu'elles soient prises en compte pour que nos enfants et nous-mêmes puissions conserver une qualité de vie, sans doute dégradée, mais espérons-le, néanmoins acceptable.	l l
LE MENER et ROLLAND Audrey et Frédéric		(même contribution que ci-dessus car les personnes pensaient que leur première contribution avait échoué).	D
Marie Louise LE ROLLAND	20/02/2020 19h18	Amoureuse de notre belle Bretagne, et servante défenseur de notre beau territoire, j'ai découvert cet avis d'enquête public lors d'une balade dominicale. Curieuse de nature, je me suis penchée sur ce projet tant controversé et je ne vous cache pas ma stupéfaction lorsque j'ai eu connaissance du monstre projeté par Lidl. En effet, je m'interroge grandement sur le fait que les services de l'administration Française et Territoriale puisse cautionner ce projet au titre des critères suivants : 1) Social: certes le projet va générer quelques emplois, mais je pense que déserter le bassin d'emploi de Guingamp déjà fort sinistré (l'un des plus haut taux de chômage de Bretagne) n'est pas une bonne chose. Au regard des commentaires précédents, je m'étonne également de voir que Lidl étale publiquement son incapacité à endiguer des phénomènes d'accident du travail. Enfin, lorsque l'on lit la presse, notamment locale, je suis subjuguée par le manque de dignité des dirigeants de cette société : https://www.tebeo.bzh/video/239217 2) Consommation de foncier: je suis étonnée par les temps qui courent de voir qu'une société puisse, sous prétexte qu'elle soit en croissance, consommée de l'espace naturel à tout va. Si je ne m'abuse, l'Etat lui-même demande	
	LE MENER et Frédéric ROLLAND LE MENER et ROLLAND Audrey et Frédéric Marie Louise	LE MENER et Frédéric ROLLAND LE MENER et ROLLAND Audrey et Frédéric Marie Louise 20/02/2020	LE MENER et Frédéric ROLLAND Immédiate de la future plateforme Lidl (environ une trentaine de mètres). Notre maison d'habitation est implantée sur la parcelle F71, en extrémité du chemin longeant le terrain d'implantation de la plateforme, sur as partie Est. Nous serons donc directement et fortement impactés par les nuisances sonores et lumineuses de la plateforme. Nous avons bien noté les mesures compensatoires présumées en atténuer les effets à proximité de notre habitation (merlon acoustique de 5m sur 110m, rabaissé ensuite à 3,50m sur 220m) Nous nous interrogeons néanmoins sur les effets réels de ces mesures ne résultant en fait que de calculs théoriques. Et il est évident que nous ne sommes pas favorables à la réalisation de ce projet. Néanmoins, s'il devait se réaliser, nous demandons : 1/ Que le merlon acoustique Est, face au pignon de notre habitation soit réalisé à une hauteur de 5m sur une longueur de 200m (et non simplement sur une longueur de 110m comme prévu dans le document) 2/Que la haie de cyprès sur le talus bordant la route d'accès à notre habitation, face à son pignon soit préservée (écran acoustique supplémentaire) l'entretien de cette haie étant à l'avenir pris en charge par Lidl. 3/ Une indemnisation pour les travaux d'isolation phonique nécessaires dans notre domicile pour réduire les nuisances sonores nocturnes. Ces demandes n'ayant que peu ou pas d'incidences financières, elles ne nous semblent pas abusives. C'est pourquoi nous souhaitons vivement qu'elles soient prises en compte pour que nos enfants et nous-mêmes puissions conserver une qualité de vie, sans doute dégradée, mais espérons-le, néamoins acceptable. LE MENER et ROLLAND Audrey et Frédéric Marie Louise 19918 20/02/2020 Amoureuse de notre belle Bretagne, et servante défenseur de notre beau territoire, j'ai découvert cet avis d'enquête public lors d'une balade dominicale. Curieuse de nature, je me suis penchée sur ce projet tant controversé et je ne vous cache pas ma stupéfaction lorsque j'ai eu connaissance du monst

			zéro artificialisation nette. De plus, à la vue du nombre de bâtiments immenses abandonnées sur Saint Brieuc et ses alentours, je m'étonne que l'on ne soit pas obligé d'investir ces friches. Exemple : l'ancienne centrale Super U de Plaintel! 3) Impact sur le territoire : je me pose la question de savoir qui va supporter les coûts liés à la détérioration des routes et autres infrastructures par le passage incessant des poids lourds. De plus, que fait-on de notre biodiversité en perdition ? Que fait-on pour intégrer ce projet "moche" au paysage Breton ? Rien. De même, comment un commentaire précédent peut-il invoquer la dynamisation du centre-ville ? Le projet est à des kms du bourg De plus, lorsque l'on voit l'impact global sur les centres villes de lidl, comme le magasin de	
			Quintin qui doit muter à Plaintel: quels impact positifs sur ces deux villes? Il n'en est rien! Si ce n'est qu'encore un commerce ferme, laissant derrière lui un bâtiment vide Il est souvent évoqué la pollution liée aux déplacements: des salariés qui pouvaient venir à pied ou en vélo devront venir en véhicules, c'est insensé pour un projet "éco responsable". Pour conclure, je dirais que je ne vois aucun intérêt pour la Bretagne, seul Lidl profitera de ce projet. J'en appel	
			aux bons sens des élus. Et je compatis auprès des riverains: bon courage!	
Obs n°20	Bernadette LE GUERROUE	20/02/2020 19h21	Identique à l'observation précédente.	D
Obs n°22	Odile THORAVAL	21/02/2020 12h17	Avec l'installation de la plateforme LIDL, il serait judicieux de proposer le raccordement du tt à l'égout pour de nombreuses maisons concernées ds ce hameau de rubourgeois. A l'origine, il existait une haie brise vent sur le talus de la place du village (côté Lidl) pour protéger des grands vents & du froid, l'entrée ds la cour de la maison sise au n13 rubourgeois , merci à Lidl de prévoir végétalisation en conséquences pour recréer cette protection . Dans le prolongement, l'acquisition par Lidl de tout le chemin rural dont ns étions riverain (entrée rubourgeois) va nous priver de notre accès unique pour exploitation agricole (champ 1ha & hangar stockage, hivernage) en activité. Des propositions sont en cours avec Leff comm pour résoudre ce problème: Il ns était nécessaire d'attendre enquête publique & plans du PC Lidl pour prendre décision finale / choix accès. Pour toute les parties de terrain lidl en limite de notre propriété Thoraval , ns souhaiterions talus ou moellon pour ns protéger encore plus des nuisances sonores ,lumineuses, pollution trafic camions , de l'activité jour& nuit de cette immense plateforme logistique Quant sera t'il de la dévaluation des maisons de ces 2 hameaux ? (valeur vénale ou difficultés pour location vide ou meublé sur un secteur qui était très prisé avant le projet Lidl En cas de préjudices avérés, Lidl a t 'il prévu un dédommagement des riverains exposés aux nuisances permanentes ?	
PR2	Patrick SOLO	21/01/2020	Fils de Mme SOLO habitante de la rue Bourgeois. Les stationnements prévus au sud de la plate-forme concernent notamment les P.L. il faut l'assurance de la création d'aménagements visuels et sonores de ces emplacements proches des habitations. L'accès au village de rue Bourgeois, Villeneuve Maros, Kerjean est actuellement à risques. L'accès se fait par la RD7 où 1 flux important de véhicules circule. Si on rajoute le trafic que va engendrer la plateforme il va devenir très dangereux de sortir et de rentrer sur la voie communale menant à ces villages. Il serait	

			peut-être nécessaire d'envisager 1 remise en circulation de la voie située au sud de la zone pour sécuriser l'accès à ces hameaux. (Chemin rural condamné) ou 1 aménagement sécurisé (tourne à gauche centrale ou tourne à gauche par la droite) sur la RD 7.	
PR5	Yvette BRIQUER	21/02/2020	Je mets en cause les nuisances sonores des camions et des frigos. Les de recul «bip-bip » à longueur de jour et de nuit seront pénibles (300 camions). Ne peut-il y avoir une compensation pour améliorer notre quotidien ? Exemple : changer nos fenêtres en triple vitrage au moins celles de la chambre ou monter 1 mur antibruit le long de la route ? Tout cela pris en charge par lidl. Qui voudra habiter dans ce village ? Nos maisons perdent de leur valeur.	
CR2	Anne Yvonne RAOULT	30/01/2020	 Nuisances sonores: que les normes de nuisances sonores soient respectées aussi bien le jour que la nuit ainsi que pour les vibrations. Problèmes de circulation sur la RD 7: 1/ dangerosité venant de Saint-Brieuc pour sortir vers Châtelaudren, manque de visibilité avec le pont en dessous de la 4 voies 2/ accès des habitants du village Rue Bourgeois: l'accès de la voie communale VC10 va poser 1 gros problème sur l'accès de la RD 7. Trafic de camions importants 300 en plus de la circulation habituelle. Avis défavorable si la sécurité des habitants du village de Rue Bourgeois n'est pas assurée pour l'accès à la RD7. Il 	
CR6	THORAVAL	10/02/2020	faut absolument trouver 1 solution. Avis défavorable à cause des nuisances sonores et du manque d'ensoleillement à prévoir sur les maisons avec l'ombre portée des bâtiments LIDL. La longèrent située 7 Kertédevant à toutes ces ouvertures en façade sud est et avec LIDL se retrouvera dans l'ombre et près du trafic des camions. Cette maison est en location depuis 1975 et se loue très bien.	
CR7	Jacques ROLLAND	12/02/2020	Remarques sur le chapitre 4 - alinéa 4. 10 « <i>impacts sur le trafic routier</i> » Il est fort regrettable que dans l'alinéa 4. 10 de ce paragraphe il ne soit pas fait mention du giratoire dit du « Radenier » situé à environ 200 m de la bretelle de sortie de la RN 12 en provenance de Saint-Brieuc, direction nord-ouest vers Châtelaudren. Ce giratoire est à l'intersection de la RD 7 menant à Châtelaudren et de la RD 65 menant à Plouagat. À ce jour, il est très fréquenté et notamment aux heures d'ouverture des bureaux, commerces, usines par les véhicules légers et poids lourds venant de Quintin et rejoignant la bretelle d'accès de la RN 12 vers Guingamp. Il constitue pour les habitants du quartier de la gare à Châtelaudren Plouagat, fort urbanisé, le point de sortie naturelle vers la RN 12 (Guingamp Saint-Brieuc) l'enquête publique mentionne que 300 poids-lourds et 200 véhicules légers entreront chaque jour (sauf le dimanche) sur le site LIDL. Il en ressortira le même nombre soit 1 total de 600 poids-lourds et 400 véhicules légers par jour. En fonction de leur provenance (Guingamp) et de leur destination (Saint-Brieuc) tous ces véhicules ne passeront pas par le giratoire du Radenier. Il n'en demeure pas moins évident qu'un bon nombre le fera, rendant ponctuellement très difficile notamment aux heures de pointe, l'accès au giratoire pour les véhicules venant du	

	1	1		
			centre de Châtelaudren et du bourg de Plouagat. C'est la raison pour laquelle 1 étude complémentaire sur le trafic induit sur ce giratoire par l'implantation de la plate-forme LIDL me paraît nécessaire.	
CR8	Alain BOULLIS	17/02/2020	Avis défavorable à cause de la proximité du parking PL en attente, dans le hameau de Rue Bourgeois, nuisances sonores, lumineuses, pollutions, poussières déjà constatées lors de la déconstruction de l'ancien poulailler sur le site, passages des engins de chantier à moins de 1 m de la maison en zone galerie minière. Pendant ces travaux, la voie sans issue et le hameau devenaient très dangereux.	
PR6	Association ARPE	PR6	- Le bruit Concernant les mesures de bruit, nous demandons 1 contrôle de nuit comme de jour en fonctionnement pour valider ou pas les chiffres avancés au bout de 1 an exercice. Ces mesures, situées au droit des habitations riveraines, seront faites par 1 bureau d'études autre que celui du dossier.	
	B/ Impa	acts et nuisanc	es sur l'environnement : faune, flore, gestion des eaux pluviales et usées, l'air, le climat, les sols,	
Obs n°23	Eau et Rivières de Bretagne Délégation des Côtes d'Armor	21/02/2020 16h58	Eau et Rivières de Bretagne signale que c'est un projet dont les impacts environnementaux sont importants du fait : — de la localisation du projet sur un espace rural occupé par l'activité agricole ; — des surfaces artificialisées : emprise de 16,7 hectares, imperméabilisation de 10 ha ; — des rejets prévus dans le réseau d'assainissement de Chatelaudren-Plouagat actuellement défaillant. 1/ LE PRINCIPE « ÉVITER — RÉDUIRE- COMPENSER » EST IGNORÉ Conformément au Code de l'environnement, la démarche « Éviter Réduire, Compenser » dite « ERC », définie par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), a pour objectif d'intégrer le plus en amont possible la prise en compte des enjeux environnementaux et des usages de la mer lors de la conception d'un projet d'aménagement. Elle correspond à une mise en œuvre opérationnelle du principe de précaution. La démarche consiste, tout d'abord, à éviter les impacts du projet, les réduire ensuite, et, en dernier lieu, compenser les impacts résiduels du projet si les deux étapes précédentes n'ont pas permis de les supprimer. Dans son avis du 10 octobre 2019 (n° 2019-007464) la mission d'autorité environnementale relève que « l'analyse ne transcrit pas la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation environnementale prenant en compte tout le périmètre du projet et son environnement, notamment par les absences de solutions alternatives, d'informations sur le devenir de l'entrepôt actuel, d'étude des incidences sur la zone humide à proximité, Pour de nombreux enjeux, l'analyse s'est limitée à l'aspect réglementaire comme pour le bruit, la capacité de la station d'épuration, l'imperméabilisation du site ou la consommation énergétique, sans réflexion sur la mise en	
			œuvre de mesures complémentaires en vue de limiter les impacts ». → Le mémoire en réponse de la SNC LIDL ne corrige pas cette insuffisance initiale et n'apporte pas la démonstration, sur les enjeux environnementaux majeurs du projet (artificialisation des sols, consommation	

d'énergie, interception des eaux pluviales liée aux bâtiments et à la voirie, rejet des eaux usées) de l'évitement et de la réduction des impacts.

2/ DES REJETS D'EAUX USÉES INCOMPATIBLES AVEC LE DYSFONCTIONNEMENT ACTUEL DU RÉSEAU ET DE LA STATION D'ÉPURATION DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

Le projet prévoit le raccordement des eaux usées sur le réseau d'assainissement public et la station d'épuration gérés par Leff Armor Communauté.

On peut d'abord s'interroger sur la légitimité de faire traiter des effluents d'une entreprise industrielle par les équipements de la collectivité publique. Il appartient aux industriels en application des principes du code de l'environnement, de traiter eux-mêmes les effluents produits par leur activité, et non d'en faire supporter la charge et la responsabilité à la collectivité.

Le bassin versant du Leff sur lequel se situe le projet est régi par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat Trégor Goëlo approuvé le 21 avril 2017.

Selon le dernier tableau de bord adopté à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau le 18 décembre 2019 (https://www.paysdeguingamp.com/rubriques/sage/), le système d'assainissement (réseau/station d'épuration) de Chatelaudren-Plouagat est structurellement défaillant avec une surcharge hydraulique conduisant en période pluvieuse à des dysfonctionnements. Il ne dispose pas de bâche de sécurité comme le prévoit le SAGE (p21 du tableau de bord), 10 surverses du réseau ont eu lieu dans le milieu naturel, et la station d'épuration est non conforme au regard des dispositions réglementaires qui lui sont applicables.

Dans ces conditions, les équipements de Leff Armor Communauté sont dans l'incapacité de recevoir des effluents supplémentaires sauf à aggraver une situation d'assainissement déjà déficiente.

La note de Leff Armor Communauté du 11 juillet 2019, figurant en annexe 7A du dossier, ne peut lever cette difficulté : signée non d'un(e) élu(e) mais de la seule directrice du service Eau et assainissement, elle n'engage évidemment pas cette collectivité, aucune décision de l'organe délibérant de la collectivité ne figurant au dossier ! L'ensemble des investissements indispensables (études, travaux) et leur calendrier pour restaurer le fonctionnement du réseau et de la station d'épuration de Chatelaudren-Plouagat restent à ce jour, à décider par le conseil communautaire, et dans cette attente, il n'est pas possible pour cet équipement de recevoir des effluents supplémentaires.

3/ LA GESTION PRÉVUE DES EAUX PLUVIALES EST INSUFFISANTE

Le dérèglement climatique va conduire en Bretagne, ainsi que l'a montré le colloque organisé récemment sur ce sujet (https://www.paysdeguingamp.com/sage/colloque-eau-et-changement-climatique/) à des modifications notables de l'hydrologie des nappes souterraines et des cours d'eau. Ces modifications sont aggravées par l'interception des eaux de pluie et leur rejet dans les eaux de surface, pénalisant ainsi l'infiltration et l'alimentation des nappes souterraines. L'importance des surfaces bâties, de voiries et de parkings, du projet de la SNC LIDL aurait

			dû conduire à prévoir des systèmes innovants de gestion des eaux ruisselant sur les toitures des bâtiments ainsi que sur les surfaces de circulation. En conséquence, les impacts de ce projet ne sont pas suffisamment étudiés : • Examen de toutes les possibilités d'évitement ou d'amélioration du site existant, • Capacité de la station d'épuration collective pour recevoir et de traiter correctement les effluents supplémentaires générés par ce projet, • Gestion des eaux pluviales. Alors que l'ambition gouvernementale est le zéro artificialisation nette à court terme (cf. Instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace (http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/07/cir_44820.pdf), ce projet nous paraît être un projet du siècle passé. Ainsi, nous vous demandons, Madame le commissaire enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet. Diaporama du SAGE Argoat Trégor Goélo (annexé aux observations)
PR4	Pascale et Philippe DEROUILLOAR- ROISNE		- La consommation publique est particulièrement importante 12 970 m³. L'eau de pluie récupérée ne semble être destinée aux toilettes et à l'arrosage extérieur. Nous avons vécu ces dernières années des situations inquiétantes en fin d'été ayant justifié des arrêtés préfectoraux. Le report de consommation des élevages en fin d'été, par suite de l'assèchement des forages, conduit à une pointe de demandes sur le réseau public. Cela oblige à calibrer la production d'eau pour des pointes de consommation appelée à s'aggraver avec le changement climatique. Il est donc judicieux de demander à LIDL d'augmenter le pourcentage de récupération d'eau de pluie Il y a consommation de 16 ha de terres agricoles, même si la zone était classée en 1 AUy. Il est fort douteux que les hectares remis en vente à Ploumagoar par LIDL reviennent à l'agriculture. Il y a consommation d'un espace important au moment où les SCoT réduisent les possibilités d'artificialisation. Dans ce contexte il est regrettable que cet espace ne fasse pas l'objet d'une utilisation plus intensive Il peut être demandé à LIDL d'installer des panneaux photovoltaïques sur cette toiture de 55 000 m². Nous espérons que ces 2 demandes seront prises en considération.
PR6	Association ARPE Ange NABUCET et Yann JAREAU	21/02/2020	La consultation des pièces du dossier amène aux constatations suivantes : - Toiture : > 55 000m² Pas de trace de panneaux solaires au moment des lois sur la transition énergétique, de la position de la région Bretagne à travers le SRADDET, prévu par la loi NOTRe de 2015, du PCAET (plan climat air énergie territorial), de Leff Armor Communauté. Nous n'avons pas vu non plus de toiture végétalisées extensives afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment. Nous demandons à ce que le plan de toiture soit revu en conséquence. - Evacuation des eaux pluviales (toiture + voirie) A la sortie des bassins d'orage ne figurent pas le réseau d'évacuation vers le réseau public ainsi que leur rejet vers le ruisseau. Nous demandons à ce que ces réseaux et les points d'évacuation figurent sur les plans. - Stockage des déblais

			Actuellement ils sont prévus d'être stockés au nord le long de la voie SNCF. 1 talus de 5 m de haut surplombe les habitations le long de la RN 12. Il sera planté 1 haie linéaire qui n'est pas à l'échelle du paysage. La hauteur du bâtiment (toiture NGF 155,50m) va écraser littéralement le paysage et nécessite 1 minimum d'insertion dans le paysage. Nous demandons à ce que ces remblais soient entreposés en rampe (hauteur 5 m) côté RN 12 et venir au niveau de la voirie côté bâtiment. Tout cet espace sera planté en forêt linéaire sous forme de bandes boisées afin de diminuer plus fortement l'impact visuel est de protéger davantage les riverains. - Végétaux L'entretien d'un tel projet reste très producteur de déchets verts ce qui est 1 véritable problème pour la communauté de communes. La plantation de haies horticoles le long des clôtures assimile ce projet à celui d'un lotissement, ce qui n'est pas sa destination. La plantation de sujets en tige 10/14 présente peu d'intérêt car leurs chances de reprise est moindre par rapport à des baliveaux dans des sols remaniés. La hauteur du bâtiment est à 155,50NGF, le sol à 132,50NGF (le haut de la zone de Kertédevant est à 132NGF). Nous demandons la suppression de ces haies horticoles au profit de bandes boisées afin d'installer 1 forêt linéaire plus en accord avec le bocage environnant. Le choix des espèces est local (le hêtre et le chêne sessile n'aiment pas les terrains sec) avec des espèces pionnières en bourrage car nous savons que les hauteurs des plantations de ce projet seront : à 10 ans environ 5 m, 20 ans environ 10m et 30/35 m à maturité (30 à 35 ans) dans des conditions de sol normal et non remanié. L'insertion paysagère va mettre beaucoup de temps et de diminuer la	
			, , ,	
			pollution visuelle d'un tel projet nous vous demandons de densifier les plantations et 1 gestion forestière.	
			C/ Réglementation : bande des 100m, Loi Barnier	
PR6	Association ARPE	21/02/2020	- La modification de la marge de recul En ce qui concerne la modification dans le PLU de Plouagat de la marge de recul, passant de 100 m à 50 m, nous	
	Ange		n'avons pas vu dans le dossier au titre de la loi Barnier l'étude justifiant cette modification ainsi que des mesures	
	NABUCET et		de compensation adoptées pour réduire l'impact sur l'environnement et le paysage. Nous demandons à ce que	
	Yann JAREAU		cette étude, si elle existe, soit jointe au dossier afin de vérifier si le permis de construire est en accord avec cette	
			étude. Ce n'est le cas, nous demandons la prolongation de cette enquête pour pouvoir l'étudier.	
			D/ Avis favorables au projet	
Obs n°10	Rakotobe	12/02/2020	Il est aujourd'hui impératif que cette base logistique puisse voir le jour. Les conditions de travail sur la plateforme	F
Ops n. 10				

			de la région et une base plus moderne contribuera à développer un peu plus son attraction et donc par voie de	
			conséquence concourra à dynamiser encore plus la région en terme d'emplois créés.	
Obs n°11	Jelena	13/02/2020	La construction de cette nouvelle plateforme permettra aux salariés Lidl d'avoir plus de confort dans leur	F
	BOSNJAK	14h18	quotidien. Beaucoup de personnes bénéficieront leur propre bureau et espace qui est mieux adapté à leurs	
			besoins dans le cadre professionnel. L'architecture de ce bâtiment prendre en compte les consignes dans le	
			respect de l'environnement. Pour moi personnellement il aura que des bénéfices puisque ça va me rapprocher du	
			domicile, j'aurai un bureau avec l'espace rangement, stockage, table pour les entretiens	
Obs n°12	Romuald	16/02/2020	Un projet essentiel pour le territoire et l'enseigne Lidl : La société Lidl a déployé des efforts importants pour insérer	F
		11h46	son projet sur ce site, c'est ce que je vois en regardant la qualité des insertions paysagères tant sur la qualité	
			environnementale que paysagère. Il est important également pour le territoire permettant d'apporter une	
			dynamique économique, à travers de l'emploi avec une cinquantaine de création passant à 180 emplois qui vont	
			consommer sur place et s'installer. Beaucoup d'entre eux attendent que ce projet se fasse pour acquérir, louer un	
			logement sur les communes environnantes, inscrire leurs enfants au sein des établissements scolaires donc vivre	
			sur place. Peu de projet avec l'ensemble de ces qualités se réalisent sur le département des Côtes d'Armor.	
Obs n°15	Maureen	20/02/2020	Responsable d'un service de 10 personnes, il nous semble important que ce projet puisse aboutir. En effet, la	F
	VANDAMME	10h12	concrétisation de cette plateforme logistique nous permettrait de bénéficier de locaux plus spacieux, d'un outil de	
			travail adapté à nos métiers de l'approvisionnement et surtout un environnement de travail bien plus agréable	
			que ce nous connaissons actuellement. Cette nouvelle base logistique permettrait aussi pour beaucoup un	
			rapprochement de leur lieu d'habitation.	
Obs n°16	Sophie	20/02/2020	Il y'a plus de 200 personnes qui attendent depuis des années cette nouvelle plateforme.	F
	GOUMAIN	12h41	Pendant 5 ans, on leur a parlé d'un projet d'extension de la plateforme actuelle pour ensuite leur dire que le projet	
			était stoppé pour des raisons environnementales. Aujourd'hui les salariés de la plateforme logistique travaillent	
			dans des conditions difficiles. Le manque de place (20 500m2 quand les autres plateformes Lidl font plus de 50	
			000m2), l'absence de lumière naturelle (nombreux bureaux sans fenêtre), l'absence de nouvelles technologie	
			acoustique dégradent la santé de nos salariés. Ce nouvel entrepôt est une nécessité pour les 200 personnes qui y	
			travaillent. J'invite les personnes qui ont des doutes sur l'intérêt de ce nouveau projet à venir voir dans quelles	
			conditions travaillent nos équipes aujourd'hui qui font un travail exceptionnel dans cet environnement et qui	
			mérite qu'on prenne soin d'elles.	
Obs n°17	Yann	20/02/2020	Je suis salarié de l'entreprise Lidl et plus précisément de la base logistique de Ploumagoar et me réjouis de la	F
		15h06	construction de notre plateforme logistique sur la commune de Plouagat. Comme beaucoup de salariés j'habite	
			avant Saint-Brieuc en direction de Rennes, et l'implantation de la plateforme sur la commune de Plouagat nous	
			rapproche de notre domicile et nous fait gagner environ 30 minutes de trajet par jour. Ces nouveaux bâtiments	
			seront à l'image des nouveaux magasins Lidl : esthétiques, fonctionnels, eco coresponsables.	
			Pour finir, notre implantation sur la commune nous permettra de participer à la dynamisation du centre-ville au	
			travers des emplois créés.	

				1
Obs n°18	Sandra	20/02/2020 18h39	Je travaille depuis presque 20 ans pour l'enseigne LIDL et je connais bien ce qu'elle sait faire de mieux. Le projet de construction de cette base logistique en est l'exemple parfait.	F
			Un projet pensé, abouti et surtout qui répond aux normes environnementales en vigueur avec un entrepôt éco - constructif utilisant des matériaux dernière génération.	
			De plus, c'est une belle opportunité de créer de nouveaux emplois au sein d'un bassin souvent en souffrance et surtout d'offrir à l'ensemble des salariés des conditions de travail optimales et confortables.	
			Ce terrain est depuis 2002 destiné à accueillir des activités artisanales et industrielles de par sa localisation à proximité des axes de circulation. Ce projet de construction répond donc à ces critères.	
			Enfin la localisation de la future implantation est stratégique car elle permet à plusieurs salariés de se rapprocher	
			de leur lieu de résidence et donc de profiter aussi des commodités proches de Plouagat (dynamique dont bénéficieront tous les acteurs locaux). Pour toutes ses raisons on doit donner sa chance à ce projet essentiel pour l'avenir de notre enseigne.	
Obs n°21	Guillaume VINCENT	21/02/2020 09h06	Je travaille chez Lidl depuis plusieurs années, () Cet entrepôt, assimilable à un nouvel outil, permettra à beaucoup de salariés de s'épanouir en profitant d'un bâtiment ultra moderne et confortable.	F
			Il apparaît clairement que ce projet est d'intérêt général, non pas pour Lidl, mais pour les côtes d'Armor. Il est à noter que Lidl est tout de même dans le top employeur Bretagne, et permet à plus de 1 000 personnes de travailler chaque jour, sans compter les dizaines d'autres éleveurs/producteurs qui entreprennent pour Lidl. En effet cet investissement colossal sur une zone dédiée à ce genre de projet va permettre de rapprocher les salariés de chez eux, d'augmenter le confort au travail tout en respectant au mieux l'environnement. Je pense donc que nous devons toutes et tous profiter de cette formidable opportunité pour continuer d'avancer tous ensemble.	
PR3	Denis MANAC'H		La plate-forme LIDL est 1 atout important pour la région de Plouagat Châtelaudren en bordure d'axes routiers RN12 et RD7 indispensables pour l'implantation d'une unité si importante en termes d'emplois et de notoriété.	F
CR1	Jean Yves ROHOU	27/01/2020	Avis favorable à l'implantation de LIDL.	
	Danielle ROHOU	27/01/2020	Avis favorable pour l'implantation de la plate-forme LIDL à Châtelaudren Plouagat. Celle-ci apportera des emplois.	
CR5	René GUILLOUX	10/02/2020	Avis très favorable pour réaliser cet aménagement. Penser cependant à réaliser 1 aménagement du carrefour rue Bourgeois avec tourne à gauche en venant de Châtelaudren. Envisager ensuite l'accès par cette route des véhicules légers pour réserver l'autre voie du rond-point aux camions.	F
			E/ Divers	
PR 1	La	21/01/2019	Question du CE : Suite à notre rencontre ce matin, au siège de Leff Armor Communauté, je vous remercie de bien	
	commissaire		vouloir me faire parvenir :	
	enquêteur		- Nombre de magasins existants en Bretagne en 2019;	

			 Nombre de projets en extension ou rénovation et lieux; Nombre de créations et lieux; Nombre de fermetures. 	
			- Estimation du nombre de magasins par habitants.	
			Je joindrai votre document de réponse au dossier.	
			Réponse de LIDL : Suite à notre réunion avant le lancement de l'enquête publique, vous trouverez ci-dessous notre mail de réponse concernant vos différentes demandes de compléments.	
			- Nombre de magasins existants en Bretagne en 2019: 62 magasins (deux dernières ouvertures Ploemeur et Lorient)	
			- Nombre de projets en extension ou rénovation et lieux: Une dizaine de magasins correspondent à notre dernier concept de magasins et le reste doit être transféré pour être agrandi. Soit une cinquantaine de magasins, environ 6 projets par an en transfert sur 8 ans minimum.	
			- Nombre de créations et lieux: 3-4 créations sèches. L'emplacement de création de ces magasins a un caractère confidentiel cependant les départements d'implantations sont les suivants: 1 dans le 22, 2 dans le 56, 1 dans le 29 - Nombre de fermetures: Une cinquantaine, il s'agit de l'ensemble des magasins qui vont être transférés pour être agrandis. Les anciens magasins seront loués, vendus ou pourront faire l'objet d'un mécénat (secours populaire, restaurant du cœur)	
			- Estimation du nombre de magasins par habitants: Finistère; Cotes d'Armor; Morbihan/ 2 258 705 Habitants et 62 magasins soit 36 430 Habitants par magasins à l'heure actuelle.	
			Pour information, à l'heure actuelle, nous manquons d'environ 15 400 m² minimum pour assurer dans des conditions convenables notre activité. C'est donc d'un minimum de 36 400 m² environ de stockage dont nous avons besoin immédiatement sans tenir compte de la poursuite de sa croissance. Ces surfaces manquantes sont aujourd'hui divisées sur la location d'entrepôts (souvent de petites surfaces disponibles). (information en page 6 du mémoire de réponse de novembre 2019 de l'avis de la MRAE).	
			Nous devons en effet sous-traitant la logistique pour tout notre surgelé, louer des entrepôts bis de 4.500m²,	
			etc	
CR3	G. LE BAS	03/02/2020	Consultation en mairie de Châtelaudren des dossiers, des documents dans la chemise ICPE, on y trouve les volumes 1,3,4 mais il manque le volume 2.	
CR4	Loïc MEVEL	10/02/2020	Je voudrais juste qu'on envisage de changer les vitrages pour améliorer le niveau sonore (prise en charge par LIDL de ces changements après constatation du bruit. Problème des bips de recul des camions. Y a-t-il 1 solution ?	

III – 2 Questions de la commissaire enquêteur

III-2.1 Eau potable

Les ressources en eau potable ne sont pas inépuisables en Bretagne, l'impact du changement climatique a déjà été constaté par de nombreux scientifiques, l'Agence de l'eau Loire Bretagne considère que les stratégies d'économies d'eau doivent être la priorité.

La consommation d'eau prévue pour le fonctionnement de la future plate-forme de LIDL s'élève à 12 970m3/an soit environ 36,2m3/jour.

L'eau potable sera destinée aux usages suivants :

- * Les sanitaires et l'entretien courant des installations,
- * Les dispositifs de sécurité comme le sprinklage, les RIA et les poteaux incendie,
- * Les installations techniques.

Dans ces installations techniques se trouvent les condenseurs évaporatifs dont la consommation d'eau estimée est d'environ 30m3/jour en moyenne, soit 11 000m3/an, « selon les conditions de température extérieure ».

Questions:

- * Quels sont les volumes supplémentaires estimés par rapport à l'ancienne plate-forme située à Ploumagoar ?
- * D'où provient l'eau potable ?
- * Les condenseurs évaporatifs consommeront plus d'eau en été, période où les besoins en eau, dans notre région, sont plus importants pour les activités agricoles, industrielles déjà existantes dans le secteur et le tourisme. Quelles sont les marges de manœuvre du syndicat de production d'eau potable ?

III-2.2 Eaux usées / Eaux vannes

« Dans un monde où la demande en eau douce augmente sans cesse, et où les ressources en eau limitées subissent de plus en plus des contraintes du fait de la surexploitation, de la pollution et des changements climatiques, il est tout simplement impensable de négliger les opportunités qu'offre l'amélioration de la gestion des eaux usées. » Telle est la conclusion du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2017, qui souligne l'importance capitale de l'amélioration de la gestion des eaux usées pour notre futur commun.

L'épuration des eaux usées relève de la responsabilité de l'exploitant industriel et il est parfois prévu l'installation d'un équipement adapté sauf si un contrat est passé avec une station d'épuration d'une commune proche, c'est le cas de la SNC LIDL.

Toutefois, la mise en place d'un système de déversement zéro peut être envisagée. Le déversement zéro consiste à utiliser des techniques et des processus qui rendent possible la réutilisation des effluents liquides avec une double finalité : d'une part, réduire au maximum la consommation d'eau et d'autre part, réduire le volume d'eaux usées et vannes déversé directement dans la station d'épuration.

Questions:

* Pourquoi ne pas avoir prévu une station de prétraitement qui aurait permis de modérer les flux envoyés dans la station d'épuration de Chatelaudren-Plouagat « quand on sait que le système d'assainissement (réseau/station d'épuration) de Chatelaudren-Plouagat est structurellement défaillant avec une surcharge hydraulique conduisant en période pluvieuse à des dysfonctionnements. »

Dans le calendrier il était prévu :

- « 2020 : Lancement des travaux en fonction des conclusions des études préliminaires ».
- * Quels sont les travaux réellement prévus ? Ont-ils été validés par le conseil communautaire ?
- * Quels sont les engagements pris qui vont faire correspondre la fin de ces travaux avec la mise en activité de la plate-forme ?

III-2.3 Gestion des eaux pluviales

Il est fait distinction entre les eaux pluviales provenant des toitures qui seront collectées puis acheminées vers le bassin d'orage du bassin versant Entrepôt de collecte et les eaux pluviales de voiries collectées au moyen de regards, puis acheminées vers le bassin d'orage du bassin versant de collecte par le réseau eaux pluviales dédié.

Sur l'ensemble des toitures qui représente plus de 55 000m², une partie sera collectée dans des cuves de stockage avec filtration dont les volumes seront : 800m3 pour la cuve STK et 1 020m3 pour la cuve PI.

Questions:

- * Combien de cuves pensez-vous mettre ? A quel endroit ?
- * Pensez-vous avoir réellement envisagé toutes les possibilités d'utilisation de ces eaux de pluie récupérées?
- * Pourquoi ne pas avoir envisagé une toiture végétalisée, ne serait-ce que sur une partie des bâtiments?
- * Pourquoi ne pas avoir fait le choix d'installer des sols drainants dans la partie VL?
- * Avez-vous prévu des noues le long des voies de circulation ?

III-2.4 Hauteur des bâtiments

Il est demandé dans le dossier la modification de l'article 1AUy10 du PLU de Plouagat qui limite aujourd'hui la hauteur des bâtiments à 15mètres, afin d'introduire une exception pour la zone d'activité de Kertédevant où la hauteur des constructions pourra atteindre 30mètres.

Ouestion

* Pouvez-vous justifier cette demande et où se situe la partie du bâtiment de 30mètres de hauteur ?

III-2.5 Panneaux photovoltaïques

Au moment où l'on parle de transition énergétique et d'énergie renouvelable, il est surprenant de ne pas utiliser une surface de toiture de 55 000m² pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Dans votre dossier vous avez évoqué le coût trop important de ce type d'installation. Il existe actuellement des possibilités de mettre votre toiture à la disposition d'un investisseur qui va y construire et y exploiter une centrale photovoltaïque. Ce dernier prend à sa charge l'installation, l'exploitation et la maintenance de la centrale photovoltaïque sur votre toit sans que cela nuise à vos activités professionnelles. Par la même occasion, il prend en charge l'entretien de votre toit pendant la durée du contrat.

* Ne pensez-vous pas qu'en pleine prise de conscience environnementale, c'est le moment de transformer vos bâtiments pour qu'ils contribuent à la transition énergétique ?

III-2.6 Aménagements demandés par les riverains

Questions:

III-2.6.1 Déplacement de la zone de stationnement en phase chantier

Lors de la réunion publique du 19 février 2020, des riverains vous ont fait part de leur inquiétude quant à l'installation du parking des véhicules légers dans la partie est du projet, durant la phase chantier.

* Pouvez-vous revoir l'accès des VL sur le site durant la phase chantier ?

III-2.6.2 Mise en place d'un stop à la sortie du site de LIDL

La sortie des camions du site, donnant sur le quartier de Kertédevant, peut occasionner des problèmes de croisement avec des véhicules de particuliers demeurant dans ce secteur. Il vous a été demandé de placer un « STOP » dans le site avant de sortir.

* Répondrez-vous favorablement à cette demande ?

III-2.6.3 Prise en charge des changements des vitrages par LIDL

Au bout de trois mois d'activité des études acoustiques seront réalisées par un cabinet d'études indépendant pour quantifier les nuisances sonores chez les particuliers. Si besoin, des aménagements seront à prévoir dans les habitations pour diminuer l'impact sonore, jour et nuit.

* La SNC LIDL peut-elle s'engager à prendre en charge la pose d'un triple vitrage qui permet de filtrer les sons dérangeants qui proviennent de l'extérieur (trains, trafic routier, avions et autres) ou la pose d'un feuilletage sur du double vitrage pour maximiser l'isolation acoustique.

IV - Conclusion

L'article R.123-18 du Code de l'environnement précise que le commissaire enquêteur doit remettre, sous 8 jours, un procès-verbal de synthèse des observations du public au maître d'ouvrage ou son représentant.

Le procès-verbal que je vous remets ce jour, traduit fidèlement toutes les préoccupations et les suggestions des requérants exprimées en cours d'enquête, ainsi que mes propres interrogations.

Il est également précisé dans l'article R.123-18 que le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Plérin le 28 février 2020

Martine VIART

Commissaire enquêteur